

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la SAS FERME EOLIENNE DE CEILHES ET ROCOZELS (VOLKSWIND), dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000), 20 avenue de la Paix, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 6 aérogénérateurs situé à CEILHES ET ROCOZELS (34260), lieu-dit Tesserieyres, relevant de la rubrique n° 2980-1 (*installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m*) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 40 jours, du lundi 11 décembre 2017 (9 heures) au vendredi 19 janvier 2018 (17 heures). Monsieur Georges LESCUYER, Ingénieur territorial en chef, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Timothée DECAESTECKER, Chef de centre régional (Volkswind) : 04 67 17 61 02.

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 6 km autour de l'installation sont : Ceilhes et Rocozels, Avène, Joncels, Roqueredonde dans l'Hérault et Cornus, Fayet, Fondamente, Le Clapier, Marnhagues et Latour, Montagnol, Tauriac de Camarès dans l'Aveyron.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier (qui intègre l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'autorité environnementale), et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de **CEILHES ET ROCOZELS** (Hérault), **commune d'implantation** de l'installation et **siège de l'enquête**, ainsi qu'à la mairie de **FONDAMENTE** (Aveyron).

Un dossier sera également transmis dans les mairies d'Avène, Joncels, et Roqueredonde (Hérault), et de Cornus, Fayet, Le Clapier, Marnhagues-Et-Latour, Montagnol et Tauriac-de-Camarès (Aveyron).

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture habituels de ces mairies figurant à titre indicatif ci-dessous :

CEILHES ET ROCOZELS	- du lundi au vendredi	9h-12h
AVENE	- lundi - du mardi au vendredi	9h-12h15 et 14h-17h 9h-12h15
JONCELS	- lundi, mardi, jeudi, vendredi	10h-12h et 15h-19h
ROQUEREDONDE	- lundi et jeudi	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CORNUS	- lundi, mardi, jeudi - mercredi - vendredi	14h-17h30 14h30-19h30 9h-12h et 14h-17h30
FAYET	- lundi - jeudi	10h-12h 16h-18h
FONDAMENTE	- lundi - mardi - mercredi - vendredi	14h-18h 13h30-16h30 16h-19h 13h30-16h30
LE CLAPIER	- lundi et mercredi	15h-18h
MARNHAGUES-ET-LATOURE	- vendredi	16h-18h
MONTAGNOL	- mercredi	9h30-12h
TAURIAC-DE-CAMARES	- lundi	8h30-11h30

Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE.

Il sera par ailleurs accessible depuis un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public dans les locaux de la préfecture, au bureau de l'environnement, sur rendez-vous au 04 67 61 61 39, du lundi au vendredi, de 9h 30 à 12h et de 14h à 16h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations ou propositions des personnes intéressées pourront :

- être formulées dans les mairies où un registre est prévu à cet effet, à savoir Ceilhes et Rocozels et Fondamente ;
- être adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de CEILHES ET ROCOZELS, siège de l'enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur Georges LESCUYER, Enquête Ferme Eolienne de Ceilhes et Rocozels, Mairie, Le village, 34260 Ceilhes et Rocozels.
- être communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-6-eoliennes-ceilhes-et-rocozels/> du lundi 11 décembre 2017 (9 heures), au vendredi 19 janvier 2018 (17 heures).

Le Commissaire enquêteur accueillera le public et recevra les observations, propositions ou contre-propositions aux dates et lieux suivants :

CEILHES et ROCOZELS	- mardi 12 décembre 2017	- de 9h à 12h
	- vendredi 29 décembre 2017	- de 14h à 17h
	- jeudi 4 janvier 2018	- de 9h à 12h
	- vendredi 19 janvier 2018	- de 14h à 17h
FONDAMENTE	- mercredi 20 décembre 2017	- de 16h à 19h
	- mercredi 10 janvier 2018	- de 16h à 19h

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an, à la mairie de CEILHES et ROCOZELS, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.